



*Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain*

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT 324 RELATIF**  
**À LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la susdite municipalité :

Qu'un avis de motion relatif au projet de règlement ci-haut mentionné a été déposé au conseil lors de la séance ordinaire **le lundi 11 mars 2024 à 19 h** à la salle Arc-en-ciel au 22, chemin de l'Arc-en-Ciel, Notre-Dame-de-Pontmain;

Que ledit règlement 324 sera présenté pour adoption à la prochaine séance du conseil;

Que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sis au 5, rue de l'Église, sur les heures d'ouverture normales.

\*\*\*\*\*

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce quinzième jour (15<sup>e</sup>) jour de mars deux mille vingt-quatre (2024).

(signé Robert Leclair)

Robert Leclair

Directeur-général/greffier-trésorier